

RÉGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES

• Conditions d'admission :
Pour être admis à pénétrer à s'installer sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil. Le fait de séjourner sur le terrain de camping du Goulet implique l'acceptation des dispositions du présent règlement intérieur et l'engagement de s'y conformer. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire.

• Formalités de police :
Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le camp doit au préalable présenter au responsable du bureau d'accueil ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police.

• Installation :
La tente ou la caravane ainsi que tout le matériel doivent être installés à l'emplacement indiqué par le gestionnaire.

• Bureau d'accueil :
On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du camp, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

• Redevances :
Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant est fixé suivant le tarif ci-contre. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain. Les usagers sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ, la veille de celui-ci. Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leurs redevances.

• Bruit et silence :
Les usagers du camp sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de coffres et portières doivent être aussi discrètes que possible. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au camp, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Conformément à l'arrêté ministériel du 22 janvier 1895, les chiens et chats doivent être identifiés par tatouage, porter un collier au nom et adresse du propriétaire, être dûment vaccinés contre la rage.

• Visiteurs :
Les visiteurs peuvent être admis dans le camp sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

• Jeux :
Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les jeux de pétanque doivent obligatoirement se dérouler sur les aires prévues à cet effet, et sont formellement interdits dans les allées.

• Garage mort :
Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. La direction n'est pas

responsable de ce matériel en l'absence du propriétaire. Une redevance dont le montant sera affiché au bureau sera due pour le garage mort.

• Chef de camp :
Il est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camp. Il a le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement et si nécessaire d'expulser les perturbateurs. Un livre de réclamation ou une boîte spéciale destinée à recevoir les réclamations sont tenus à disposition des usagers.

• Circulation et stationnement des véhicules :
À l'intérieur du camp, les véhicules doivent circuler à une vitesse limitée à 10 km/h. La circulation est interdite entre 23h et 7h. Ne peuvent circuler dans le camp que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement, strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les abris de camping, ne doit pas, en outre, entraver la circulation, ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

• Tenue et aspect des installations :
Chacun est tenu de s'abstenir de toute action pouvant nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camp. Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol ou dans les caniveaux. Les caravaniers doivent obligatoirement jeter leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être déposés dans les poubelles. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge se fera uniquement sur séchoir. Cependant il sera toléré jusqu'à 10h à proximité des abris, à condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres. Les plantations et décorations florales doivent être respectées. Il est interdit aux campeurs de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser au sol. Toute dégradation commise à la végétation, au sol ou aux installations sera à la charge de son auteur.

• Sécurité :
Incendie : Les feux ouverts sont tolérés sous l'entière responsabilité de l'utilisateur. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement. Les extincteurs sont mis à la disposition de la clientèle en cas d'incendie. Toutes les installations doivent être conformes aux normes de sécurité notamment en gaz et électricité, tout manquement ne saurait engager la responsabilité du camping.
Vol : La direction n'est responsable que des objets déposés au bureau d'accueil contre reçu. Signaler tout de suite au responsable la présence de toute personne suspecte. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du terrain sont priés de prendre les dispositions habituelles pour la sauvegarde de leurs biens.

• Piscine :
L'accès à la piscine est réservé exclusivement aux résidents du camping.

ACTIVITÉS ET SERVICES



EXEMPLE D'INVENTAIRE D'UN MOBIL-HOME

assiettes plates	grand couteau	protèges-matelas 2 pers.
assiettes creuses	ouvre-boîtes	protège-matelas 1 pers.
assiettes à dessert	tire-bouchons	oreillers
tasses	louche / écumoire	couettes (ou couvertures)
bols	épilateur légumes	serpillière
verres	spatule	cuvette - 1 seau
plats de service	couverts à salade	ensemble WC
égouttoir	casseroles, poêles	pelle et balayette
saladiers	essoreuse à salade	balai et balai brosse
boîte hermétique	cafetière électrique	cintres
cuillères à soupe	dessous de plat	poubelle
cuillères à dessert	cloche micro-ondes	séchoir à linge
fourchettes	cendrier	salon de jardin : mai, juin, juillet, août (1 table + chaises)
couteaux	planche à découper	



CORTÈGE COMPAGNIE - 55000 La Roche-sur-Yon - 02 51 05 88 43 - www.campinggoulet.com - crédits photos : Le Goulet - Document, plans et photos non contractuels - Sous réserve de toutes modifications et erreurs typographiques - Ne pas jeter sur la voie publique.

TARIFS 2012



Chemin de Lanhouarnec - 29200 BREST
Tél. 02 98 45 86 84
www.campingdugoulet.com
campingdugoulet@wanadoo.fr

L'équipe du camping du Goulet est heureuse de vous remettre ses tarifs 2012. Situé à la pointe du Finistère, à 500 m de la mer, entre mer et campagne, découvrez un site de 155 emplacements ouvert toute l'année dans un cadre de verdure de 6 hectares. À très bientôt...

Pour votre confort vous trouverez sur place :

- Sanitaires chauffés.
- Lavabos cabines.
- Baignoire bébé.
- Machines à laver, sèche-linge.

- Salle de jeux.
- Aire de jeux.
- Terrain de pétanque.
- Minigolf.
- Nouveauté : Wi-Fi sur le camping (à partir du 05/2012)

Des équipements de loisirs :

- Espace aquatique chauffé (ouvert du 28/04 au 08/09) comprenant toboggans aquatiques, pataugeoire, balnéo, jeux d'eau pour les enfants. (short et caleçon de bain interdit).

- Club enfants gratuit, animations en soirée.
- Snack-bar.
- Baguettes, pains au chocolat, croissants (du 01/07 au 28/08).

TARIFS CAMPING À LA NUITÉE

	Du 01/01 au 28/04 et du 08/09 au 31/12	Du 28/04 au 30/06 et du 27/08 au 08/09	Du 30/06 au 07/07 et du 20/08 au 27/08	Du 07/07 au 20/08*
Forfait 2 personnes, 1 emplacement et 1 véhicule	13,50 €	15,50 €	21,50 €	24 €
Personne supplémentaire	3 €	3 €	5 €	5 €
Enfant supplémentaire (7 ans et moins)	2 €	2 €	3 €	3 €
Véhicule supplémentaire	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €
Électricité 6 ampères	3 €	3 €	3 €	3 €
Électricité 10 ampères	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
Chien (en laisse)	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Taxe de séjour (base 2011)	0,33 €	0,33 €	0,33 €	0,33 €

* Les réservations pour la période du 10/07 au 20/07 se font pour 7 nuits minimum.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT

Les arrivées (à partir de 14 h) et les départs (avant 12 h).

Joindre à votre contrat de location un chèque de 30 % du séjour + 14 € de frais de réservation non remboursables. Le solde est payable 20 jours avant la date d'arrivée. En cas de retard ou d'annulation de l'occupation de l'emplacement, l'acompte reste acquis au camping à titre de dommages. Il vous appartient de vous assurer pour couvrir les accidents ou incidents relevant de votre responsabilité civile. Les charges seront comptées à partir du jour de la réservation. Aucun remboursement ne sera accordé pour tout séjour écourté.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION D'UN MOBIL-HOME

Les arrivées (à partir de 16 h) et les départs (avant 10 h) ont lieu tous les jours de la semaine du 01/01 au 30/06 et du 08/09 au 31/12 (sauf week-ends et jours fériés), du mercredi ou samedi du 30/06 au 11/07 et du 18/08 au 25/08, du samedi au samedi ou du mercredi au mercredi du 11/07 au 18/08. Joindre à votre contrat de location un chèque de 30 % du séjour + 14 € de frais de réservation ou 4 € pour la location de moins de 3 nuits, non remboursables. Le solde est payable 20 jours avant la date d'arrivée ainsi qu'un chèque de caution de 150 €. En cas de retard ou d'annulation de l'occupation de l'hébergement, l'acompte reste acquis au camping à titre de dommages. Nous disposons de votre mobil-home si votre arrivée est retardée de plus de 24 h et si elle n'a pas fait l'objet d'un message écrit ou téléphonique. Votre chèque de caution sera restitué en fin de séjour déduction faite éventuellement du coût du matériel cassé ou manquant. En cas de malpropreté, la somme de 70 € sera retenue pour les frais de ménage. Aucun remboursement ne sera accordé pour tout séjour écourté. Il vous appartient de vous assurer pour couvrir les accidents ou incidents relevant de votre responsabilité civile.

Tous les tarifs sont donnés à titre indicatif, établis sur les bases des indices économiques en vigueur lors de l'impression et susceptibles d'être révisés à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution de ceux-ci (TVA et taxe de séjour par exemple).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions, des tarifs, et du règlement intérieur et les accepter.

Fait à
Le

Signature :



SIRET : 392 247 896 00013 - Arrêté préfectoral du 6/07/05
Code APE : 5530Z - RCS BREST - Société au capital de 75 000 €

TARIFS LOCATIONS À LA NUITÉE

Tarifs à la nuitée : Arrivée 16h - Départ 10h - Jours libres
 Tarifs à la semaine : Arrivée 16h - Départ 10h - le mercredi et le samedi

Mobil-home 1 chambre 2 pers. 16 m² - Ancienneté 5 ans



1 chambre avec lit de 140, salle d'eau avec douche et WC, séjour-repas / cuisine, plaque 4 feux gaz, réfrigérateur, cafetière électrique, micro-ondes + terrasse.

Tarifs à la nuitée		Location minimum 3 nuits	Week-ends fériés			Locations à la semaine 7 nuits ou plus
01/01 au 28/04 08/09 au 27/10 08/11 au 22/12	01/05 au 16/05 20/05 au 25/05 28/05 au 30/06 25/08 au 08/09 27/10 au 08/11 22/12 au 31/12	30/06 au 11/07 18/08 au 25/08	28/04 au 01/05 Forfait 3 nuits 1 ^{er} Mai	16/05 au 20/05 Forfait 4 nuits Ascension	25/05 au 28/05 Forfait 3 nuits Pentecôte	11/07 au 18/08
40 €	45 €	65 €	150 €	220 €	165 €	70 €

Mobil-home 2 chambres 4 pers. 32 m² - Ancienneté 5 ans



2 chambres (1 chambre avec 1 lit de 140, 1 chambre avec 2 lits simples de 80), salle d'eau avec douche, WC séparé, salon, coin cuisine, plaque 4 feux gaz, réfrigérateur, cafetière électrique, four micro-ondes + terrasse.

Tarifs à la nuitée		Location minimum 3 nuits	Week-ends fériés			Locations à la semaine 7 nuits ou plus
01/01 au 28/04 08/09 au 27/10 08/11 au 22/12	01/05 au 16/05 20/05 au 25/05 28/05 au 30/06 25/08 au 08/09 27/10 au 08/11 22/12 au 31/12	30/06 au 11/07 18/08 au 25/08	28/04 au 01/05 Forfait 3 nuits 1 ^{er} Mai	16/05 au 20/05 Forfait 4 nuits Ascension	25/05 au 28/05 Forfait 3 nuits Pentecôte	11/07 au 18/08
55 €	60 €	85 €	195 €	280 €	210 €	90 €

Du 01/01 au 30/06 et du 08/09 au 31/12, arrivées et départs tous les jours de la semaine sauf week-ends fériés. Du 30/06 au 11/07 et du 18/08 au 25/08 arrivées et départs mercredi et samedi, location 3 nuits minimum. Du 11/07 au 18/08 arrivées et départs mercredi et samedi, location 7 nuits minimum, possibilité, 10 nuits, 11 nuits ou plus ...

Du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12 pour 6 nuits consécutives la 7^e est gratuite

Mobil-home 2 chambres 5 pers. 32 m² - Ancienneté 5 ans



2 chambres (1 chambre avec un lit de 140, 1 chambre avec 2 lits de 80 + 1 lit superposé), salon, salle d'eau avec douche, WC séparé, coin cuisine, plaque 4 feux gaz, réfrigérateur, cafetière électrique, four micro-ondes + terrasse.

Tarifs à la nuitée		Location minimum 3 nuits	Week-ends fériés			Locations à la semaine 7 nuits ou plus
01/01 au 28/04 08/09 au 27/10 08/11 au 22/12	01/05 au 16/05 20/05 au 25/05 28/05 au 30/06 25/08 au 08/09 27/10 au 08/11 22/12 au 31/12	30/06 au 11/07 18/08 au 25/08	28/04 au 01/05 Forfait 3 nuits 1 ^{er} Mai	16/05 au 20/05 Forfait 4 nuits Ascension	25/05 au 28/05 Forfait 3 nuits Pentecôte	11/07 au 18/08
60 €	65 €	90 €	210 €	300 €	225 €	95 €

Mobil-home 3 chambres 6 pers. 32 m² - Ancienneté 1 an



3 chambres (1 chambre avec un lit de 140, 1 chambre avec 2 lits de 80 + 1 chambre avec 2 lits superposés), salon, salle d'eau avec douche, WC séparé, coin cuisine, plaque 4 feux gaz, réfrigérateur, cafetière électrique, four micro-ondes + terrasse.

Tarifs à la nuitée		Location minimum 3 nuits	Week-ends fériés			Locations à la semaine 7 nuits ou plus
01/01 au 28/04 08/09 au 27/10 08/11 au 22/12	01/05 au 16/05 20/05 au 25/05 28/05 au 30/06 25/08 au 08/09 27/10 au 08/11 22/12 au 31/12	30/06 au 11/07 18/08 au 25/08	28/04 au 01/05 Forfait 3 nuits 1 ^{er} Mai	16/05 au 20/05 Forfait 4 nuits Ascension	25/05 au 28/05 Forfait 3 nuits Pentecôte	11/07 au 18/08
65 €	70 €	95 €	225 €	320 €	240 €	100 €

Veillez nous téléphoner avant toute réservation, acceptation en fonction de nos disponibilités.

CONTRAT DE RÉSERVATION

Nom Prénom
 Adresse
 Code postal Ville
 Tél E-mail
 Immatriculation véhicule Couleur et marque
 Animal : N° tatouage Date dernier vaccin

NOM DES LOCATAIRES	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE

EMPLACEMENTS

Arrivée le : à partir de 14 h. Départ le : avant 12 h.

Caravane - dimension : x m Camping-car - dimension : x m
 Tente - dimension : x m Auvent - dimension : x m

..... Forfait x € x jours = €
 Adulte suppl. x € x jours = €
 Enfant suppl. x € x jours = €
 Véhicule suppl. x € x jours = €
 Électricité (6 ou 10A) x € x jours = €
 Animal x € x jours = €
 Taxe de séjour x € x jours = €
 Frais de réservation 14 € = €
 TOTAL = €
 Acompte (30%) = €

LOCATIONS

Arrivée le : à partir de 16 h. Départ le : avant 10 h.

Mobil-home 2 pers. 1 chambre - 16 m² Mobil-home 4 pers. 2 chambres - 32 m²
 Mobil-home 5 pers. 2 chambres - 32 m² Mobil-home 6 pers. 3 chambres - 32 m²

Nombre de location drap lit simple : Nombre de location drap lit double : Kit bébé :

Montant de la location : €
 Taxe de séjour : €
 Frais de réservation 14 € - séjour de moins de 3 nuits : 4 € €
 TOTAL : €
 Acompte (30%) : €
 Supplément draps / Kit bébé : €

Comment avez-vous connu le camping?

Fait à Signature :
 Le

Kit bébé : chaise haute, lit : 5€/jour ou 15€/semaine. • Location drap lit simple : 6€. - Location drap lit double : 8€. • Les animaux de < 10 kg sont acceptés dans les locatifs, carnet de vaccination à jour à présenter à l'accueil : 3€/jour. Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas acceptés. • Ces tarifs comprennent la location d'hébergement et tous les services du camping en fonction des dates d'ouverture (espace aquatique chauffé, piscines, toboggans, balnéo, aire de jeux, salle de jeux vidéo, club enfants...). En supplément : La taxe de séjour par jour et par personne de + de 13 ans : tarif en vigueur.